



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 699-09-2024 ET 704-08-2024

Avis est par les présentes, donné par le soussigné, qu'à la séance ordinaire du 12 mars 2024, le conseil municipal de la Ville de Saint-Amable a adopté les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT 699-09-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 699-00-2012 SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS**
- **RÈGLEMENT 704-08-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 704-00-2012 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN DE MODIFIER LES TRAVAUX RELATIFS À UN PROJET COMMERCIAL OU INDUSTRIEL ET D'AJOUTER UN PIIA CONCERNANT LES HABITATIONS UNIFAMILIALES SITUÉES À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN**

La MRC de Marguerite-D'Youville a délivré des certificats de conformité à l'égard de ces règlements, en date du 15 mars 2024, lesquels sont en conséquence entrés en vigueur ce même jour.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau de la greffière, situé à l'Hôtel de Ville au 575, rue Principale, à Saint-Amable, pendant les heures régulières de bureau ou en en faisant une demande par écrit, soit par courriel à greffe@st-amable.qc.ca, soit par la poste aux coordonnées suivantes :

Service du greffe / à l'attention de la greffière
575, rue Principale
Saint-Amable (Québec) J0L 1N0

Les règlements seront aussi disponibles très prochainement sur le site WEB de la ville à : <https://www.st-amable.qc.ca/ville/administration/reglements-municipaux>

Saint-Amable, ce 15^e jour de mars 2024.

Maxime Dupuis
Greffier adjoint